

La lettre de l'assistance technique eau

Le Département vous informe
N°64 SEPTEMBRE 2023

Les missions de soutien et d'accompagnement des collectivités territoriales sont regroupées au sein de la Direction accompagnement des territoires (DAT) pour être à votre écoute et venir en appui de vos projets.



Alors que cet été 2023, malgré un mois de juillet assez frais, sera encore marqué par des records de température et de sécheresse dans notre département, la situation autour de la ressource en eau et sa gestion reste très préoccupante et sujet d'inquiétude pour les populations et les pouvoirs publics.

Ainsi au 1^{er} août, 72 % des niveaux des nappes phréatiques étaient inférieurs aux normes de saison, contre 69 % un mois auparavant. Les conséquences très palpables engendrées par cette situation doivent continuer d'alerter les pouvoirs publics, les amener à renforcer leur action d'adaptation aux effets du changement climatique dans le défi de préservation de la ressource en eau. Vous constaterez dans ce numéro encore que de nombreuses organisations donnent des clés pour mieux s'informer ou communiquer sur les éventuelles tensions sur la ressource, changer les pratiques et s'adapter collectivement à ce contexte préoccupant. Le Département de Saône-et-Loire entend cette année poursuivre ses actions en la matière, par le biais de dispositifs et d'études lui permettant une gestion durable de l'eau.

Catherine AMIOT
Vice-présidente chargée de l'environnement

Jean-Claude BÉCOUSSE
Conseiller départemental délégué à l'eau

RESSOURCE EN EAU ET CLIMAT

Rapport de la mission d'information sur la gestion durable de l'eau

Une mission d'information du Sénat a été lancée en février pour travailler sur la gestion durable de l'eau. Elle vient d'aboutir à la production d'un rapport présenté à la presse le 12 juillet. Ce rapport est accompagné d'une synthèse, et d'une liste de 53 propositions dont l'objectif attendu est d'apporter des solutions pour faire face au défi d'une gestion partagée de la ressource en eau.

Consultez le rapport et les propositions sur [le site du Sénat](#).
Retrouvez également en vidéo [les enregistrements des auditions](#), ainsi que [la présentation à la presse](#).

Outil Climadiag - Communes de Météo-France

Présenté au salon des maires en novembre dernier, cet outil en ligne a été développé par Météo-France pour valoriser les données du portail DRIAS (simulations météorologiques) par les élus, notamment communaux, et le grand public. Il facilite la prise de conscience des effets à venir du changement climatique, en proposant des projections à l'horizon 2050 à l'échelle d'une commune donnée. Les indicateurs produits peuvent ensuite contribuer aux réflexions sur de futurs aménagements.



Découvrez les projections climatiques en 2050 pour votre commune en renseignant simplement son code INSEE sur [la page internet dédiée](#).

À noter qu'il existe aussi une version pour les entreprises : [climadiag-entreprises](#)
Enfin, il faut rappeler l'ouverture en mars 2023 du site [DRIAS-Eau](#), qui diffuse les simulations hydrologiques (débit des cours d'eau notamment) issues du projet de recherche en cours Explore2.

Sobriété pour l'eau potable, 10 mesures pour les collectivités

L'association Amorce a publié en mars 2023 un « plan d'urgence sobriété » sur l'eau potable, à destination des collectivités territoriales. Ce plan propose 10 mesures de court terme pour anticiper la prochaine sécheresse estivale, et dix mesures de moyen terme pour atteindre dès que possible l'objectif de réduction de 10 % des prélèvements fixé par le plan eau. Certaines mesures concernent les collectivités exerçant la compétence eau potable, d'autres sont plus générales. Ces propositions s'appuient sur un retour d'expérience de 70 collectivités adhérentes à Amorce, qui se sont réunies après la sécheresse 2022 pour travailler sur le sujet.



Lien vers les propositions [en cliquant ici](#).

Trophées de l'eau 2022 - FNCCR

2022 a été la seconde année pour ces trophées. À l'initiative du club des économies d'eau regroupant des collectivités adhérentes à la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR), cette démarche a pour objectif de sensibiliser aux bonnes pratiques d'économies d'eau, de tarification, et de partager des retours d'expériences.



Afin d'être utiles au plus grand nombre, les actions primées en 2022 sont présentées en accès libre sur le site de la FNCCR.

On y retrouve ainsi :
- [les fiches descriptives des projets lauréats](#)
- [l'enregistrement vidéo des webconférences](#) des lauréats et leurs supports de présentation

Les initiatives et les tailles de collectivités porteuses sont multiples, vous en trouverez certainement une ou plusieurs qui vous inspireront.

L'arbre de pluie : guide technique du Grand Lyon

Réduction du ruissellement urbain, recharge des nappes phréatiques, lutte contre les îlots de chaleur, accroissement de la biodiversité et amélioration du cadre de vie : les arbres présentent de multiples intérêts en milieu urbain, surtout lorsque les aménagements de surface permettent l'infiltration de l'eau de pluie à proximité.

Pilote en la matière de plan à l'initiative d'un projet Life Européen, la Métropole du Grand Lyon partage son retour d'expérience au travers d'un guide technique sur la plantation d'arbres en ville et les aménagements associés pour infiltrer les eaux de pluie.

Conception, réalisation, entretien, les différentes phases du projet sont présentées de façon à être reproductibles.

Téléchargez le guide sur le site de [l'Office français de la biodiversité \(OFB\)](#).



Une aide à la connaissance des restrictions d'usage de l'eau

Les arrêtés préfectoraux de restriction d'usage de l'eau se multiplient au rythme des périodes sèches que nous traversons. Ces arrêtés définissent un niveau de restriction (alerte, alerte renforcée et crise) auquel correspondent des mesures plus ou moins fortes concernant tous les usages de l'eau. Ils sont affichés en mairie et relayés par différents moyens (presse, site internet etc.). Afin d'aider à faire passer le message à l'ensemble des habitants des zones en restriction, le Département a travaillé avec la Direction départementale des territoires pour proposer aux communes des documents types reprenant de manière plus explicite les restrictions qui s'appliquent aux particuliers et aux collectivités. Les communes sont libres de les utiliser comme elles le souhaitent (réseaux sociaux, affiche etc.) dans le but de rendre l'information plus accessible.

Vous pouvez consulter ces documents type [ici](#).



Rapport d'activité eau 2022 du Département



Un feuillet de 8 pages vous présente une synthèse de l'activité d'appui technique lié à l'eau du Département pour l'année 2022. Vous y retrouverez les chiffres clés et faits marquants dans les domaines de l'eau potable, de l'assainissement collectif et des milieux aquatiques.

Téléchargez [le document ici](#).



ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Des chantiers pendant l'été

Parmi les chantiers d'assainissement de cet été, ceux concernent la création de nouveaux ouvrages de traitement. À Gigny-sur-Saône, un filtre planté de roseaux couplé à un lit bactérien est en cours de construction. D'une capacité de 1 500 Équivalent-Habitants (EH), il remplacera les deux lagunages naturels de la commune, ceux-ci étant devenus trop petits. Un poste de refoulement enverra les eaux usées collectées vers le nouveau site de traitement, situé hors zone inondable, via une canalisation de refoulement de 1800 mètres de long. La nouvelle station assurera en outre un traitement poussé de l'azote et du phosphore. Ce chantier est porté par la communauté de communes entre Saône-et-Grosne, pour un coût total estimé à 1,5 M€ HT.

À Simandre, c'est aussi un lagunage naturel qui est en passe d'être remplacé par un filtre planté de roseaux d'une capacité de traitement supérieure : 1 100 EH. Celui-ci a la particularité d'être composé d'un seul étage de traitement, avec une alimentation par moitié, et doté d'un système d'insufflation mécanique d'air en fond de massif. Le filtre est saturé en eau et le séquençage de l'aération permet de traiter aussi l'azote.

Il s'agit de la seconde réalisation de ce type en Saône-et-Loire, après celle de Péronne inaugurée l'an dernier (Mâconnais Beaujolais Agglomération). Ce chantier porté par la commune est estimé à 650 000 € HT.



Simandre : dispositif d'aération en cours d'installation dans le bassin (1300 m²)

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Webinaire directive eau potable

Le 6 juillet, le Département et l'Agence régionale de santé 71 (ARS) ont organisé un webinaire consacré à la directive eau potable, transposée en droit français fin 2022. Celui-ci était à destination des collectivités distributrices d'eau du département. Une vingtaine a participé. Après une présentation générale de la directive dans son ensemble et des changements qu'elle introduit, un focus a été fait sur les Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE), nouvelle obligation pour les collectivités distributrices d'eau.

Vous pouvez voir ou revoir le webinaire sur [le site du Département](#).



Pour plus d'informations sur l'eau :
• [le site du Département de Saône-et-Loire](#)
• [le site des services de l'État en Saône-et-Loire](#)

Le Département souhaite que cette lettre de proximité sur l'eau puisse vous tenir informé et vous dirige vers des liens utiles à vos missions. Pour nous faire part de vos observations ou vous désabonner, merci de nous adresser un courriel à dat@saoneetloire71.fr

Département de Saône-et-Loire - Direction accompagnement des territoires
Espace Duhesme - 18, rue de Flacé - CS70126 - 71026 Mâcon Cedex 9 - dat@saoneetloire71.fr

